



## Saisie de biens, concubinage

Par **Mouset**, le **30/11/2016** à **23:03**

Bonjour,

J'habite avec mon compagnon, dans un appartement à son noms. Il est surendetté, indépendant, travailleur frontalier en Suisse. Nous habitons en France. Son ex-copine a fait appel à un huissier pour qu'il paye des retards de pensions alimentaires. Malheureusement, il ne peut pas payer la somme demandée.

Je voudrai savoir, en ce qui me concerne, comment protéger mes biens personnels sachant que je n'ai plus les factures de chaque chose car elles viennent ma famille ou sont anciennes.

Nous ne sommes ni mariés ni pacsés...

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **Mouset**, le **01/12/2016** à **11:11**

Bonjour merci de votre réponse rapide,

Si j'ai bien compris si j'ai des factures de mes affaires il ne peuvent les prendre. ( tout ce qui est affaires donner ou offertes doit être déménager temporairement).

Et pour la visite de huissier pour inventaire il débarque du jours au lendemain sans prévenir

ou je peut anticiper ?  
( il embarque aussi les ordinateur et tv? )  
Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par **cocotte1003**, le **01/12/2016 à 12:11**

Bonjour, maintenant qu'il vous a prévenu, il peut débarquer quand il veut. Oui pour la tv et ordinateur, il doit seulement vous laissez le vital, une table, une chaise et un lit par personne... et les jouets des enfants, cordialement

Par **Mouset**, le **01/12/2016 à 12:17**

Pour le moment la situation n'en est encore pas à se point.  
Il a juste resus une demande de payement.on a payer c'est pour le mois prochain il et pas sur de pouvoir arriver à tout payer complètement. ...  
Donc si j'ai bien compris si sa devait arrivé il doive nous prévenir si il viennent.